**BORDEREAU DE REMISE ECMS**

**Mode « on behalf »**

Nom de la contrepartie : ....................................... Code RIAD[[1]](#footnote-1) : .........................................................

Bénéficiaire : FR30001 Banque de France

Le présent bordereau, établi au bénéfice de la Banque de France, intervient dans le cadre des articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier concernant les procédures de mobilisation de créances et de la Convention de prêt garanti conclue à cet effet, à laquelle l'établissement de crédit soussigné déclare expressément se référer.

Référence du fichier informatique décrivant les caractéristiques de ces créances (balise <BizMsgIdr>) :

Identification des créances remises en pleine propriété :

* Nom de l’applicatif : ECMS
* Nombre et type d’opérations :

|  |  |
| --- | --- |
| CCR (balise <NbOfCCR>) |  |
| CCU (balise <NbOfCCU>) |  |
| CCOAU(balise <NbOfCCOAU>) |  |
| RR (balise < NbOfRR>) |  |
| RU (balise < NbOfRU>) |  |
| MOB (balise <NbOfMob>) |  |
| DEMOB (balise < NbOfDemob>) |  |

Par le présent acte, le signataire certifie :

* L’existence des créances remises en garantie des opérations effectuées au profit de l'Eurosystème ;
* Leur conformité à tout moment aux conditions d’éligibilité fixées par l'Eurosystème ;
* L’absence d'utilisation simultanée en garantie au profit d'un tiers ou de mobilisation multiple au profit de la Banque de France ;
* Son obligation d'informer la Banque de France de tout événement significatif affectant négativement les créances conformément à l'article 3 de l'annexe 2 de la Convention ;
* La déclaration des identifiants pertinents de la base de données analytiques sur le crédit (AnaCredit) (à savoir l’identifiant de l’« agent observé », du « contrat » et de l’« instrument »).

Nom(s) et Qualité(s) du/des signataire(s) autorisé(s) : ....................................................................................................................................................................

Date de la remise en pleine propriété à titre de garantie[[2]](#footnote-2) : .....................................................................

Signature(s) :

1. Code Interbancaire (CIB) de la contrepartie de politique monétaire telle que la convention a été signée avec la Banque de France. [↑](#footnote-ref-1)
2. La date de mobilisation dans ECMS correspond à la date des opérations remises en garantie. [↑](#footnote-ref-2)